



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le **17 AVR. 2025**

ID : 057-245700695-20250409-C20250408_17_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT,
Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, Mme Marie-Josée THILL, MM. Régis HEIL, Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT
	Eric GONAND	à	Thierry MICHEL
	Christine ACKER	à	Bernard DORCHY
	Céline CONTRERAS	à	Hervé PATAT
	Nadine GALLINA	à	Régis HEIL
	Emmanuelle DUBOURDIEU	à	Christopher PAQUET
	Déborah LANGMAR	à	Denis BAUR
	Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHÉ,

Date de la convocation : 2 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 39
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



17. Objet : Reprise et constitution de provisions pour risques et charges

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2321-2 et R. 2321-2,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE, adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023,

Considérant que le provisionnement de droit commun est semi budgétaire,

Considérant les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

Considérant que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les collectivités dès l'ouverture d'un contentieux en première instance, d'une procédure collective prévue au livre VI du Code du Commerce, et lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le Comptable Public,

Considérant qu'une provision peut être constituée dès l'apparition d'un risque avéré, hors champs des provisions obligatoires,

Considérant qu'une provision doit être reprise dès que le risque a disparu ou s'est réalisé,

Considérant que ce type de provisions s'inscrit en dépense de fonctionnement au chapitre 68, notamment aux comptes 6815 et 6817,

Considérant que la reprise de provisions s'inscrit en recette de fonctionnement au chapitre 78, notamment aux comptes 7815 et 7817,

Il convient d'assurer la mise à jour des provisions pour risques et charges par une procédure de reprise de provisions initialement constituées et de constitution de nouvelles provisions selon la répartition ci-dessous :

➤ Sur le budget général

Reprise des provisions constituées :

REPRISE DES PROVISIONS INITIALES - Budget principal CCCE				
Nature de la provision	Objet / Domaine	Article budgétaire	Année initiale de constitution de la provision	Montant provisionné
Provision pour risques et charges	Risques eaux Pluviales	7815	2024	30 000,00 €
Provision pour risques et charges	Risques marché public	7815	2024	45 280,27 €
Provision pour risques et charges	Compte Epargne temps (CET)	7815	2024	108 635,00 €
Provision pour dépréciation des actifs circulants	Non-valeur et créances irrecouvrables	7817	2024	4 396,29 €
TOTAL				188 311,56 €

Constitution de nouvelles provisions :

CONSTITUTION DE NOUVELLES PROVISIONS - Budget principal CCCE				
Détail	Objet / Domaine	Article budgétaire	Année initiale de constitution de la provision	Montant provisionné
Provision pour risques et charges	Risques eaux Pluviales	6815	2025	30 000,00 €
Provision pour risques et charges	Risques marché public	6815	2025	45 280,27 €
Provision pour risques et charges	Compte Epargne temps (CET)	6815	2025	116 288,00 €
Provision pour dépréciation des actifs circulants	Non-valeur et créances irrecouvrables	6817	2025	8 741,17 €
TOTAL				200 309,44 €

➤ Sur le budget assainissement collectif

Reprise des provisions constituées :

REPRISE DES PROVISIONS INITIALES - Budget assainissement collectif				
Nature de la provision	Objet / Domaine	Article budgétaire	Année initiale de constitution de la provision	Montant provisionné
Provision pour risques et charges	PFAC	7815	2024	2 600,00 €
Provision pour dépréciation des actifs circulants	non-valeur et créances irrécouvrables	7817	2024	39 960,66 €
TOTAL				42 560,66 €

Constitution de nouvelles provisions :

CONSTITUTION DE NOUVELLES PROVISIONS - Budget assainissement collectif				
Détail	Objet / Domaine	Article budgétaire	Année initiale de constitution de la provision	Montant provisionné
Provision pour risques et charges	PFAC	6815	2025	2 600,00 €
Provision pour dépréciation des actifs circulants	non-valeur et créances irrécouvrables	6817	2025	39 297,39 €
TOTAL				41 897,39 €

➤ Sur le budget assainissement non collectif

Reprise des provisions constituées :

REPRISE DES PROVISIONS INITIALES - Budget SPANC				
Nature de la provision	Objet / Domaine	Article budgétaire	Année initiale de constitution de la provision	Montant provisionné
Provision pour dépréciation des actifs circulants	non-valeur et créances irrécouvrables	7817	2024	132,00 €
TOTAL				132,00 €

Constitution de nouvelles provisions :

CONSTITUTION DE PROVISIONS - Budget SPANC				
Détail	Objet / Domaine	Article budgétaire	Année initiale de constitution de la provision	Montant provisionné
Provision pour dépréciation des actifs circulants	non-valeur et créances irrécouvrables	6817	2025	156,00 €
TOTAL				156,00 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 8 avril 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de reprendre les provisions initialement constituées pour un montant total de 188 311,56 € et de constituer de nouvelles provisions pour un montant total de 200 309,44 € au budget principal de la CCCE,
- de reprendre les provisions initialement constituées pour un montant total de 42 560,66 € et de constituer de nouvelles provisions pour un montant total de 41 897,39 € au budget annexe assainissement collectif de la CCCE,
- de reprendre les provisions initialement constituées pour un montant total de 132,00 € et de constituer de nouvelles provisions pour un montant total de 156,00 € au budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCCE.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 avril 2025

Le Président,

Michel PAQUET

A circular blue stamp with the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM" around the perimeter and "Le Président" in the center. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.